COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND



JUMILHAC INFO

Bulletin Municipal -Janvier 2023

Mot du Maire – page 1 à 2 Actualités – pages 3 à 15 Vie associative – pages 16 à 21 Agenda – page 21 Information d'urgence – page 22

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2023, solidaire et pacifique, pleine de projets, de réussite, et de bonne santé.

La guerre à nos portes, l'inflation, la situation sanitaire encore incertaine, ont fait que l'année qui vient de s'écouler a été inquiétante, parfois décevante.

Je formule des souhaits pour que l'avenir nous réserve les améliorations espérées.

La municipalité fait de son mieux pour apporter des réponses à ses administrés, avec les moyens à sa disposition et ses compétences.

Vous trouverez dans ce numéro « Jumilhac Info » les évènements qui ont marqué Jumilhac-le-Grand au cours du second semestre 2022.

Un dossier capital pour notre territoire, le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Piloté par les services de la communauté de communes, vous trouverez dans ce numéro un bulletin d'information, précisant l'état d'avancement des travaux.

Un registre est à votre disposition à la mairie pour que vous puissiez noter vos remarques, vos questions ; les notes que vous déposez sont transmises sans délai au service instructeur de la communauté de communes.

Un autre sujet d'aménagement, l'AFAFE, dont vous lirez les informations ci-dessous.

L'année 2022 enregistre 12 naissances, 3 mariages et 22 décès.

Jumilhac-le-Grand a vu aussi l'installation de plus de 200 nouveaux habitants depuis 2020. Je leur souhaite la bienvenue dans notre commune, ainsi qu'une bonne installation et nous restons disponibles pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Je remercie tous les bénévoles et les associations, les professionnels qui animent et font vivre la commune par leurs activités et à tous ceux qui nous aident à avancer par leurs actions ou leurs encouragements. Bonne lecture à toutes et à tous.

Annick Maurussane Maire de Jumilhac-le-Grand

A word from the mayor

translation Penny Jones

The city council and I wish you an excellent year in 2023: united and peaceful, full of projects, success and good health.

The war on our doorstep, inflation, the still uncertain health situation, have seen the year that has just drawn to an end as both worrying and, on occasions, disappointing. I sincerely hope that the future will bring us the improvements we are looking for.

The municipality is doing its best to provide answers for its citizens, using the skills and the means it has at its disposal.

You will find enclosed in this issue of "Jumilhac Info" the events that took place in Jumilhac-le-Grand during the second half of 2022.

A summary of expenditure for our area is the PLUI (Local Intermuncipal Urban Plan).

Included in this issue is information regarding the progress of the work, starting with the services of the community of municipalities. A register is at your disposal at the town hall so you can log your comments or any questions you may have, this information is then submitted immediately to the investigating service of the community of communes.

You can read about an additional topic of development, the AFAFE, below.

In 2022, we recorded 12 births, 3 marriages and 22 deaths.

Jumilhac-le-Grand has also seen the arrival of more than 200 new inhabitants since 2020. I would like to welcome you all to our commune, as well as hope you have settled in well. Myself and my team remain available to you for any information you may need.

I would like to thank all the volunteers, the associations and the professionals who bring the town to life through their activities, and to all those who help us to move forward through their involvement or words of encouragement.

Good reading to one and all.

Annick Maurussane Mayor of Jumilhac-le-Grand

Bericht van uw burgemeester

vertaling Corine van der Plas

Mede name de raadsleden wens ik u een bijzonder goed 2023: verenigd, solidair en vreedzaam, vele projecten, successen en een goede gezondheid!

De oorlog in Oekraïne, de inflatie en de onzekere gezondheidssituatie, hebben ervoor gezorgd dat het afgelopen jaar zorgwekkend en soms ook teleurstellend is geweest. Ik hoop van harte dat de toekomst ons de verbeteringen zal brengen waar we op hopen.

De gemeente doet haar uiterste best om haar burgers te informeren en hun vragen te beantwoorden, met behulp van de middelen en vaardigheden die zij tot haar beschikking heeft.

In deze "Jumilhac Info" wordt verslag gedaan van gebeurtenissen die in de tweede helft van 2022 in Jumilhac-le-Grand hebben plaatsgevonden.

Een belangrijk lopend project is de PLUI, het nieuwe bestemmingsplan van de "communauté de communes". Verderop in deze uitgave vindt u een artikel over de voortgang van de werkzaamheden.

Op het gemeentehuis ligt een register waarin u uw opmerkingen en uw vragen kunt noteren; uw aantekeningen worden doorgestuurd naar de coördinator van dit project.

Een ander lokaal project waarover u in deze uitgave kunt lezen, is de AFAFE (kadastrale herindeling buitengebieden).

Het afgelopen jaar (2022) zijn er in onze gemeente 12 geboorten, 3 huwelijken en 22 sterfgevallen geregistreerd.

Jumilhac-le-Grand heeft daarnaast sinds 2020 meer dan 200 nieuwe inwoners mogen verwelkomen.

Ik heet hen allen van harte welkom en wens hen een goede start in onze gemeente. Mijn team en ik staan u graag te woord als u vragen heeft.

Ik wil een bijzonder woord van dank richten tot alle vrijwilligers, verenigingen, en ondernemers die onze gemeente tot leven brengen dankzij door hen georganiseerde activiteiten, en tot al diegenen die ons helpen vooruit te komen door hun betrokkenheid of hun bemoedigende woorden.

Veel leesplezier gewenst.

Annick Maurussane Burgemeester van Jumilhac-le-Grand

Modifications du Conseil Municipal en 2022

Par un courrier en date du 06/12/2021, M. Michel Karp, a présenté sa démission du Conseil Municipal de Jumilhac-le-Grand et par voie de conséquence du conseil communautaire.

Un grand merci à Michel Karp pour ces 26 années au service de la commune et du canton, pour les projets et les actions menées pour Jumilhac-le-Grand et ses habitants. Humain, juste, entreprenant et audacieux, il a su défendre notre territoire avec conviction.

M. Ludovic Chaminade remplace M. Michel Karp au Conseil municipal et M. Pascal Cournarie au Conseil Communautaire.

M. Pascal Boulonne le 10/02/2022, Mme. Nancy Dupuy 03/03/2022 et M. Patrick Meynier 10/03/2022 ont démissionné du Conseil municipal et ont été remplacés par Mme. Sandrine Legros-Granson, M. Tony Petiot et Mme. Anne-Marie Pouyadoux. M. Tony Petiot siège également au conseil communautaire en remplacement de M. Patrick Meynier.

Bienvenue à eux au conseil municipal.

La retraite

Mme Dominique Jally, est entrée au service de la commune au poste d'agent polyvalent des services techniques, le 01/12/2009. Elle a été nommée au poste d'agent de restauration scolaire le 01/02/2011. Titularisée le 01/04/2013, elle a terminé sa carrière au grade d'agent technique principal 2^{eme} classe.

Pendant toutes ces années, elle a géré la cantine scolaire, gâté les enfants avec ses secrets de cuisine. Soucieuse de toujours faire mieux, elle a tout suivi de nombreuses formations en lien avec son poste.

Dominique a fait valoir ses droits à la retraite le 01/12/2022. C'est avec un peu d'émotion qu'elle a préparé et servi son dernier repas à la cantine de Jumilhac-le-Grand, entourée et câlinée par les enfants.

Merci Dominique pour ces années de collaboration, et de confiance! Nous vous souhaitons une longue et agréable retraite entourée de votre famille et de ceux qui vous sont chers.

Repas de aînés

La municipalité a invité le dimanche midi 25 septembre 2022 tous les aînés de 70 ans et plus de la commune au repas traditionnel de retrouvailles. Madame le Maire et son équipe ont accueilli une centaine de personnes pour le repas préparé par le restaurant Lou Bouéiradour et animé par l'orchestre de Monsieur Magne.

Au son de l'accordéon des danseurs se sont élancés sur la piste. La convivialité et la bonne humeur étaient au rendezvous.

ACTUALITES

Scolaire - Enfance - Jeunesse

Le 8 novembre 2022 a eu lieu le conseil d'école du RPI Saint Paul la Roche/Jumilhac-le-Grand. Les effectifs sont en progression par rapport aux autres années : 115 élèves fréquentent actuellement les écoles du RPI dont 70 enfants à Jumilhac-le-Grand et 45 à Saint Paul la Roche.

Différentes activités ont été mises en place dont les sorties piscines payées par la municipalité de Jumilhac-le-Grand.

Le 16 décembre le Père Noel est arrivé en calèche a l'école ; petits et grands ont fait un tour dans la cour. Puis a eu lieu la distribution des cadeaux. Un repas de Noel a été servi à la Salle de la Pépite. Un spectacle offert par l'AIPE a clôturé cette journée. Merci à l'association!



Hommage à Madame Jacqueline Dufour

Née à Paris, Madame Jacqueline Dufour avait des racines jumilhacoises du côté de sa mère.

Durant la seconde guerre mondiale, son père décide qu'elle resterait à Jumilhac-le-Grand avec sa mère, pour les protéger de l'invasion allemande. Elle fréquente l'école de Jumilhac-le-Grand jusqu'en 1940, puis repart en région parisienne poursuivre ses études.



En 1947, à 19 ans, elle commence à effectuer des remplacements comme institutrice.

Elle se marie en 1963, avec M. Claude Dufour, pharmacien à Jumilhac-le-Grand, et vient s'installer définitivement à Jumilhac-le-Grand.

Elle a d'abord enseigné à Saint Pierre de Frugie, puis à Jumilhac-le-Grand de 1969 jusqu'à sa retraite en juin 1986.

Admise au concours de direction, elle a rempli cette fonction jusqu'à sa retraite.

Passionnée par son métier, durant toutes ces années, elle a organisé des fêtes, des spectacles et des voyages scolaires pour les enfants qu'elle affectionnait particulièrement.

Elle nous a quittés le 27 septembre 2022, dans sa 94 eme année.

Qu'elle soit remerciée pour son implication dans la commune, pour les connaissances qu'elle a su faire partager aux enfants, pour la curiosité qu'elle a su éveiller en eux.

A ses filles Florence et Agnès, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Travaux

Le pont du Bost

Le pont du Bost a dû être fermé à toute circulation par arrêté municipal du 10/02/2022. Le point avait été fait dans le précédent Jumilhac Info.

L'évolution du dossier depuis :

- La consultation pour recrutement d'un maître d'œuvre (MO) a été réalisée.
- Le bureau d'études INFRANEO a été retenu le 8/12/2022, pour un montant d'honoraires de 39 185 € HT.
- Ce MO devra préparer un appel d'offres, analyser les réponses des entreprises, assister le conseil municipal dans le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux.
- Un dossier « Loi sur l'Eau » devra être monté par le MO, pour validation par les services de l'État.
- Le Contrôle technique sera réalisé par Qualiconsult, 2 860 € HT.
- La mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) sera effectuée par Veritas, 2 965 € HT.
- Parallèlement, les demandes de financement ont été déposées par la commune auprès de l'État et du Conseil Départemental.

Il est impossible aujourd'hui de donner une date précise de réouverture à la circulation. Tout sera mis en œuvre pour contraindre les délais, tous les partenaires sont bien conscients de cette urgence.

Éclairage public

Modernisation de l'éclairage public et économie d'énergie

Le remplacement de 26 candélabres dans les rues Dr. Garrigue, Eugène Le Roy et Boulevard Darnet, a été réalisé par le SDE24. Les lampes sodium de 150 Watts ont été remplacées par des lampes led de 44 Watts.

Coût SDE24 : 40 754.50 € HT

Coût pour la commune : 33 344.59 € HT

ECLAIRAGE PUBLIC 2014-2021 51 158 47 656 48 301 26 272 8 645,29 € 7 855,58 € 7 509,44 € 7 486,34 € 5 906,53 € 5 786,86 € 4 689,33 € 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 Factures Kwh

Lampes vétustes

La commune a passé une convention avec le SDE24 pour remplacer toutes les lampes vétustes qui consomment énormément.

Coût SDE24 : 12 438.00 € HT

Coût pour la commune : 22 932.00 € HT

Extinction de l'éclairage public

A partir de début de l'année 2023 l'extinction de l'éclairage public se fera à 22h30. Il n'y aura pas de rallumage le matin. Ceci s'applique sur tout le territoire de la commune, sauf 3 points lumineux sur le Boulevard Darnet en face de l'école, afin de sécuriser l'accueil des enfants à la garderie et le transport scolaire.



Voirie

Entretien des routes communales

Comme chaque année la commune réalise un important investissement sur nos routes communales, bien sûr toujours proportionnel aux moyens financiers.

Ainsi ont été réalisés des travaux à Puygers, Vialette, Rouledie, Le Bost (1ere tranche).

Coût pour la commune : 157 308.84 € TTC

Réalisation de deux chemins

Décaissement plus empierrement de 2 routes : un à la Landes de Braman pour l'accès à une résidence principale et un autre aux Perrinches pour la nouvelle entrée du dépôt de l'entreprise Lajarthe.

Coût pour la commune : 19 341.00 € TTC





Voirie Inter Communale (VIC)

Dans le cadre du marché à bon de commande, la pose d'enrobé est prévue tous les ans sur la durée du mandat.

Assainissement

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg

Une étude diagnostique du système d'assainissement collectif du Bourg a été réalisée en 2014. Cette étude a permis :

- d'établir un état des lieux du système en place
- définir un Schéma directeur d'assainissement, visant à une mise en conformité réglementaire et à une amélioration du fonctionnement général du système en place.

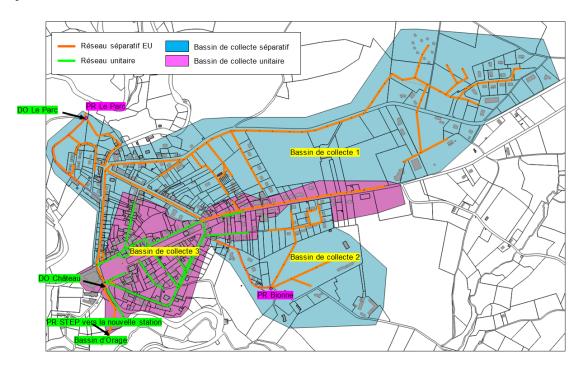
Programme de travaux établi:

- création d'une nouvelle station de traitement
- travaux de réhabilitation des réseaux de collecte, dans l'optique de diminuer les apports d'eaux claires parasites permanentes et d'eaux météoriques sur la station de traitement.

En 2016 et 2017 : Travaux de mise en séparatif de la rue du Stade.

En 2019 et 2020 : Création de la nouvelle station de traitement des eaux usées + bassin de stockage (ancien décanteur primaire) permettant une gestion du temps de pluie.

Il reste à mener pour aboutir à un système d'assainissement collectif fonctionnel, la mise en séparatif des rues encore concernées par des réseaux unitaires très vieillissants.



La Station de Traitement des eaux usées

Filtres à sable plantés de roseaux à 2 étages, pour 500 EH (Equivalent Habitant) Volume maximum traité sur 24h : 200 m3/jour.

Les réseaux unitaires du Bourg sont très vieillissants et apportent des eaux parasites permanentes en période hivernale, y compris par temps sec.

Comme prévu dans l'étude diagnostique, il est nécessaire de mettre en séparatif l'ensemble du Bourg pour garantir un bon fonctionnement de la station de traitement et éviter des rejets directs sur le ruisseau du Ruchalait par trop-plein à l'ancienne station.

Enjeux

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne prévoit : un financement à hauteur de 70% pour la réalisation de travaux de mise en séparatif sous réserve d'une mise en conformité des installations en domaines privés.

La commune a donc décidé d'engager des enquêtes de branchement en 2022 pour déposer un dossier de demande de subventions et bénéficier de ces subventions (risques d'arrêt des financements de l'Agence de l'Eau d'ici quelques années).

Un financement des travaux en privés à hauteur de 50% est accordé par l'Agence de l'Eau.

Consistance des travaux

- Démolition des réseaux unitaires existants dans les rues concernées.
- Pose d'un nouveau réseau dédié aux eaux usées et d'un nouveau réseau dédié aux eaux pluviales pour une séparation stricte.
- Séparation des évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales en domaines privés jusqu'aux nouveaux réseaux créés.

Rues concernées:

Opération 1 – Boulevard du Périgord,

de septembre 2023 à mars 2024 (Laurière TP)

Opération 2 – Rue des Teyssieras, rue des hortensias, rue des Lilas, de septembre 2023 à décembre 2023 (ADUCIA)

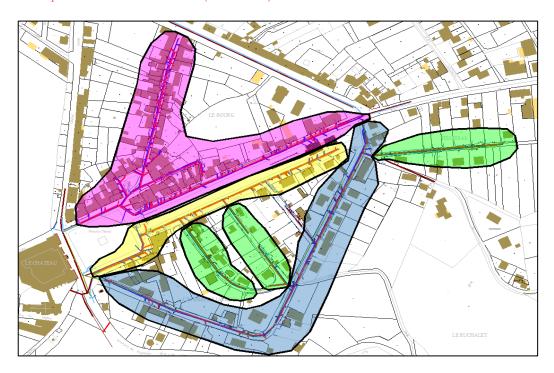
Opération 3 – Rue des Félibres, place des Tilleuls et rue Saint-Georges avec jonction sur la Place du Château, de septembre 2024 à avril 2025 (Montastier)

Opération 4 – Rue Eugène Leroy,

de février 2023 à mai 2023 (Pradeau TP)

Opération 5 – Rue du Docteur Garrigue

de septembre 2024 à avril 2025 (Montastier)



Modalités d'intervention en domaine privé

Travaux à réaliser définis lors des enquêtes mais à adapter avec chaque entreprise.

Une visite sera effectuée de chaque logement avant travaux afin de confirmer les travaux à entreprendre.

Autorisation d'intervention en domaine privé à signer par chaque propriétaire autorisant la réalisation des travaux. Dans le cadre des travaux en domaine privé, chaque entreprise procèdera à un constat d'huissier afin d'établir un état initial avant travaux.

En fin d'opération, une réception sera établie sur la forme d'une attestation signée par le propriétaire validant la remise en état des lieux. Des vérifications seront réalisées pour constater que la séparation des eaux usées et des eaux pluviales a bien été réalisée.

Financement des travaux en domaines privés :

- Montant total des travaux en domaine privé suite à l'appel d'offres : 147 574 € HT
- Montant des travaux pris en charge : 68 808 € HT
- Reste à charge pour la commune : 78 766 € HT
- Un reste à charge doit être défini pour les habitations faisant l'objet de travaux de mise en conformité en domaines privés.

Adressage

L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux en nommant des voies et en attribuant des numéros aux bâtiments que celles-ci desservent.

Une donnée utilisée au quotidien par les citoyens et par de nombreux opérateurs publics ou privés (La Poste, secours, téléphonie, Enédis, GPS, ...).

Après de nombreuses réunions, le travail de dénomination des voies et numérotation des habitations est enfin terminé et validé par L'ATD (Agence Technique Départementale). Il a été approuvé en conseil municipal.

Les panneaux et des plaques de numéros pour les habitations sont en commande : 191 panneaux et 785 plaques de numérotation ont été commandés pour un montant 18 535 € TTC.

Les panneaux seront installés par les agents secteur par secteur. Nous organiserons la distribution des numéros d'habitation à la mairie dès réception.

Embellissement - Fleurissement

Le concours des Maisons Fleuries sera remis en place pour 2023!

Le concours a pour objectif de récompenser les actions menées par les jumilhacois(es) en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardins, balcons, fenêtres, murs, cours et terrasses. Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les résidents de Jumilhac-le-Grand et se veut un des facteurs de la qualité de vie sur notre territoire. Les habitants désirant y participer s'inscrivent en mairie durant les mois d'avril et mai.

Les jardiniers sont encouragés dans leurs démarches biologiques et le respect de l'environnement (récupération de l'eau de pluie, bonne association de plantes pour éviter les pesticides, utilisation d'engrais naturels...).



Le jury se déplace chez chacun des participants fin juin/début juillet, et évalue sa décoration en fonction d'une grille de notation qui prend en compte la vue de l'ensemble, l'harmonie, la diversité et la créativité. Suite au classement, une cérémonie est organisée pour la remise des prix en septembre 2023.

La commission fleurissement extra-municipale sera très heureuse de pouvoir accueillir de nouveaux bénévoles afin de réaliser des actions pour l'amélioration et la mise en valeur des sites de notre village. Vous voulez participer ? Contactez Max Guigues, téléphone 06 60 27 52 31, Email maguy0610@hotmail.fr.

Tourisme

Office de Tourisme Périgord-Limousin

L'Office de tourisme est une mine d'informations et offre un panel de produits locaux, idéal pour faire de petits cadeaux. Osez franchir la porte, nous vous accueillerons avec plaisir d'avril à octobre. Nous mettons aussi en valeur les artisans d'art locaux comme "l'atelier de Marie" à deux pas de la Place, 4 Rue St Georges.

Pour tout savoir sur notre territoire, informez-vous sur notre site internet (agenda, nouveautés, sites incontournables, coups de cœur...): www.perigord-limousin-tourisme.com

Nouveauté 2022 : l'église de Jumilhac-le-Grand était ouverte aux horaires d'ouverture de l'Office. Nombreux ont été les visiteurs, ravis de découvrir ce lieu chargé d'histoire.

@credit photo: OTCCPL

Office de Tourisme Périgord-Limousin - Bureau de Jumilhac-le-Grand Place du Château 24630 Jumilhac-le-Grand 05 53 52 55 43 bit.jumilhac@perigord-limousin.fr www.perigord-limousin-tourisme.com

En juillet et août du lundi au samedi : 9h30-13h / 14h-18h - le dimanche : 9h30-13h D'avril à juin et septembre/octobre : du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-17h30.



La Perdicie

Le village de gîtes de la Perdicie a été créé en 1988. Il comporte 7 gîtes de 6 personnes et 3 gîtes de 4 personnes, soit une capacité totale de 52 personnes, ainsi qu'une salle d'animation équipée d'une cuisine et d'une laverie automatique.

Exploité en régie (directement par la commune) dans les premières années, il a été géré par contrat de Délégation de Service Public (DSP) depuis 2001. Madame Caroline Pagès a été titulaire de ce contrat depuis 2002. Les contrats de DSP étaient établis pour des périodes de 5 ans.

En 2015, le conseil municipal a délibéré pour transférer la gestion du site à la communauté de communes du pays de Jumilhac (CCPJ).

En mars 2015, cette délibération a fait l'objet d'un recours en annulation auprès Tribunal Administratif.

La CCPJ, en attente de la décision du TA, a sollicité les services de l'État pour une subvention, en vue de la réhabilitation des gîtes, subvention obtenue.

La CCPJ a fusionné le 01/01/2017, avec la communauté de communes de Thiviers pour former la Communauté de communes Périgord Limousin (CCPL).

Le tribunal administratif a rendu sa décision le 01/03/2017, déboutant le demandeur.

La CCPL, en juillet 2017 a décidé de ne pas poursuivre le programme de réhabilitation des gîtes, et d'abandonner l'intérêt communautaire du site. La compétence pour la gestion et la réhabilitation a été restituée à la commune de Jumilhac-le-Grand.

Pendant ces années tourmentées, la DSP a été prolongée par des avenants successifs jusqu'en 2021. Madame Pagès a poursuivi la gestion durant ces années.

Cette situation ne pouvant perdurer, la CCPL a décidé de lancer une étude afin d'assister la commune dans ses choix :

- Quelle réhabilitation pour le site ?
- Appel à candidature pour le recrutement d'un gérant.

Plusieurs pistes de réflexion ont été proposées, au conseil municipal : remplacement des chalets ou restauration. De bonne facture, les chalets seront rénovés : l'isolation des toitures, les bardages, les fenêtres, l'électricité, le chauffage, les sanitaires. Des financements ont été obtenus : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR): 183 989.40 € et le Conseil Départemental : 128 272.60 €

Simultanément, était en cours la consultation, obligatoire pour une DSP, pour le recrutement d'un(e) gérant(e). Cette consultation publique comprenait un cahier des charges précis qui devait être respecté par les candidats.

Considérant que les réponses reçues ne respectaient pas le cahier des charges et n'apportaient pas les propositions attendues, considérant qu'il était difficile d'exploiter le site pendant les travaux nécessaires, le conseil municipal a fait le choix de fermer le site pour la saison 2023, le temps des travaux.

Un autre appel à candidature devra être publié avant la réouverture.

Madame Caroline Pagès a été titulaire de la DSP pendant 20 ans environ.

Elle en a assuré la promotion, la gestion et l'entretien, fidélisant des familles de touristes attirés par la nature et le charme du site, avec des incertitudes pendant les dernières années, sur son statut et sur le devenir du site. Elle a accompli un travail remarquable, avec Philippe, d'abord pour la promotion du site, puis avec l'accueil des familles, l'entretien des chalets.

Un grand merci à eux pour ces années « La Perdicie »!



L'AFAFE est un outil de restructuration foncière qui permet de regrouper, désenclaver, sécuriser, valoriser et préserver des parcelles boisées.

En 2021, le conseil municipal a sollicité le département, qui a émis un avis favorable pour la mise en œuvre de cette démarche.

Le 23/11/2021, première réunion de la CCAF, avec la présentation :

- de l'outil AFAFE,
- des différents intervenants,
- du déroulé et du planning des études d'aménagement.

Cette procédure se déroule en trois temps :

- 1. études d'aménagement
- 2. restructuration foncière
- 3. travaux connexes, clôture de la procédure.

Le département est maître d'œuvre pour cette opération.

Les propriétaires ont été contactés par le cabinet ECTAUR, et interrogés quant à leur intention d'échange ou de modification de leurs parcelles.

Les services du département et le géomètre sont venus à la rencontre des propriétaires les 13, 14 et 15 juin 2022.

L'enquête publique a eu lieu du 19 décembre 2022 au 03 février 2023.

De nombreux propriétaires sont venus rencontrer le commissaire enquêteur pour faire part de leurs remarques, de leurs interrogations, de leurs questions et prendre connaissance de cette procédure, destinée :

- à lutter contre le morcellement de la forêt
- à sécuriser les massifs forestiers par une régulation des emprises foncières et/ou la création de pistes DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- à améliorer les conditions d'exploitation
- à préserver et valoriser des espaces naturels (captages d'eau potable, par exemple).



Opération de Revitalisation du Territoire

Le 14 octobre 2022, la Convention du programme « Petite ville de Demain » a été signée en présence de l'État, du Conseil départemental, de la Communauté de Communes Périgord-Limousin et des 3 communes bénéficiaires : Thiviers, La Coquille et Jumilhac-le-Grand. Ce programme vise à donner aux communes, qui exercent des fonctions de centralités, des outils et des moyens pour concrétiser leurs projets de territoire. Parmi la palette d'outils, les trois communes bénéficient pour l'année 2023 du dispositif d'incitation fiscale appelé « Denormandie ».

Le dispositif s'adresse aux propriétaires bailleurs qui souhaitent acheter un bien à rénover et le mettre en location.

Les bailleurs bénéficient d'une réduction d'impôt calculée :

- Sur la base du coût total des travaux, dans la limite des deux plafonds : 300 000 € par personne / an et 5 500 €/m² de surface habitable.
- Et en fonction de la durée de la location. Son taux est de 12% pour un engagement de location de 6 ans, 18% pour 9 ans et 21% sur 12 ans.

Exemple: L'achat d'un logement de 200 000 € (dont 50 000 € de travaux) avec un engagement de location durant 12 ans, correspond à 42 000 € (200 000 € x 21%) de réduction d'impôt sur le revenu.

Critères liés aux travaux : Les travaux doivent représenter au moins 25% du coût total d'acquisition. Ils doivent prévoir : soit une réduction de la performance énergétique de 30% minimum ; soit deux types au moins de travaux de rénovation parmi les 5 suivants : changement de chaudière ; isolation des combles ; isolation des murs ; changement de production d'eau chaude ; isolation des fenêtres

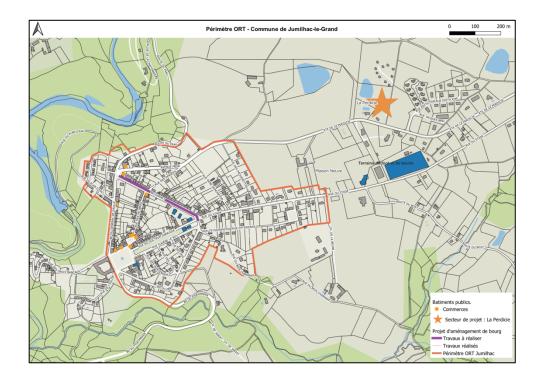
Critère de ressources : Personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu

Critère de durée : Engagement de location minimal de 6 ans.

Ce dispositif est compatible avec les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat via le programme Happy Habitat : https://www.perigord-limousin.fr/vos-demarches-au-quotidien/logement-et-habitat/opah/

Vous trouverez l'ensemble des informations à ce lien : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-denormandie-aide-fiscale-renovation-et-location

Pour des informations complémentaires, vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse suivante : pvd@thiviers.fr.





PARC
NATUREL
RÉGIONAL
Périgord-

Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin travaille actuellement à une candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) ».

Le Parc possède encore une nuit de qualité, en comparaison de certains territoires plus urbains. Mais cette nuit est menacée. La pollution lumineuse, bien que largement ignorée jusqu'à une date récente, est aujourd'hui clairement identifiée comme portant préjudice à la santé, à la biodiversité nocturne et à l'observation du ciel étoilé. C'est pour cela que le Parc s'engage, avec d'autres acteurs locaux, à préserver l'environnement nocturne et l'accès visuel au ciel étoilé.

En 2018, cet engagement s'est officialisé avec la volonté de lancer une candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » décernée par l'International Dark sky Association (IDA). Ce projet est un levier d'action intéressant pour apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage public et privé à l'échelle du Parc (voire des villes limitrophes) et pour faire connaître les richesses du monde nocturne.

En 2019, le Parc a lancé une étude pour établir un état des lieux de la pollution lumineuse sur son territoire. Ce diagnostic a été finalisé en 2021 après plusieurs milliers de mesures de qualité du ciel.

Pour co-constuire ce projet, un comité de pilotage a été réuni. Il regroupe une diversité d'acteurs, les élus du territoire les collectivités, les syndicats d'énergie, l'association nationale pour la protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne, les clubs d'astronomie...

En 2021, le Parc a validé un plan de gestion de l'éclairage. C'est l'une des pièces maîtresses de la candidature au label RICE. Ce document est une véritable feuille de route, qui a pour but de guider les acteurs publics et privés dans leur gestion de l'éclairage extérieur artificiel. Il s'appuie sur les critères de l'International Dark sky Association (IDA) qui attribue le label RICE. Début 2022, l'ensemble des communes du Parc ont été sollicitées pour adhérer au projet, permettant progressivement de retrouver une nuit noire!

Pour plus d'informations à ce sujet, contactez Audrey Bonicel, chargée de mission Transition énergétique : <u>a.bonicel@pnrpl.com</u> / 05 53 55 36 00

Initiation astronomie à Nexon, octobre 2022





Urbanisme

Le document d'urbanisme en vigueur de la commune de Jumilhac-le-Grand est la Carte Communale, en attendant la validation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La Carte Communale permet de délimiter les zones constructibles, elle n'a pas de règlement propre et c'est l'ensemble des règles du règlement national d'urbanisme qui s'applique sur le territoire qu'elle couvre.

Certificat d'Urbanisme (CU)

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme :

- CU d'information (pour la vente)
- CU opérationnel (pour la réalisation d'un projet de construction)

Le dossier doit être envoyé ou déposé à la mairie de la commune en 1 exemplaire.

Le délai d'instruction du dossier est :

- de 1 mois pour un CU information
- de 2 mois pour un CU opérationnel.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- un plan de situation du terrain
- un plan de masse
- des photos
- une notice descriptive du projet

Déclaration Préalable (DP)

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance (ex : construction de moins de 20m², changement de l'aspect extérieur d'une construction existante...)

A l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de DP sauf dans le périmètre d'un monument historique (Château).

Le dossier doit être envoyé à la Mairie de la commune en 1 exemplaire.

Le délai d'instruction est de 1 mois à compter de la date du dépôt de la demande.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- un plan de situation
- un plan de masse
- des photos
- un plan en coupe
- un plan du projet ou croquis.

Permis de construire (PC)

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme. Il est exigé pour tous travaux de grandes importances :

- création d'une nouvelle construction de plus de 20m²
- travaux sur création existante (agrandissement maison, changement destination d'un local de plus de 20m²...)

Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que la surface au sol dépasse 150 m².

En cas de construction nouvelle, une attestation indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2020 (RT2020).

Le dossier doit être envoyé ou déposé à la mairie en 1 exemplaire ou 2 si dans le périmètre du Château.

Le délai d'instruction est :

- 2 mois pour une maison ou ses annexes
- 3 mois pour les autres cas.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- un plan de situation
- un plan de masse
- un plan en coupe du terrain et de la construction
- une notice décrivant le terrain et présentant le projet
- un plan des façades et toitures
- un document graphique
- des photos.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



L'élaboration du PLUi débutée en 2021, se poursuit. Sur la base des enjeux issus du diagnostic (cf. lettre PLUi n°2 - Avril 2022), le travail est en cours pour construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Pièce centrale du PLUi, le PADD fixe les orientations politiques pour planifier et gérer le développement du territoire de l'intercommunalité à l'horizon 2035.

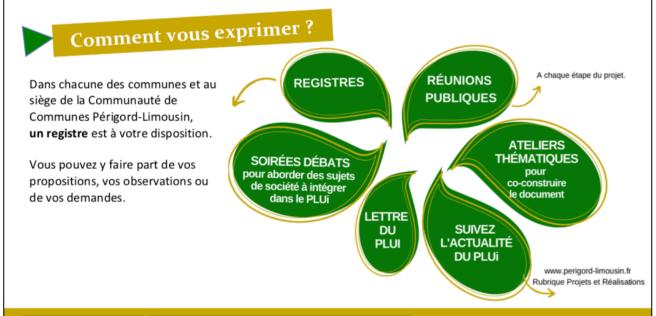
De ces orientations découleront les futures règles d'occupations des sols (zones constructibles à vocation d'habitat, d'économie, de tourisme, les zones agricoles, naturelles et forestières...).

Le PADD validé sera présenté à la population en 2023 lors d'une réunion publique, mais aussi grâce à la distribution dans tous les foyers de la prochaine lettre du PLUi n°3.



Habitants, qu'est-ce que le PLUi va changer pour vous ?

- Les cartes communales et le PLU de Thiviers restent en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi, prévue en 2025.
- Les Certificats d'Urbanisme favorables délivrés dans le cadre d'une carte communale ne pourront pas être renouvelés lorsque le PLUi sera en application, mais conserveront leur délai de validité de 18 mois.
- Une fois le PLUi en vigueur, tout projet de construction ou d'aménagement d'un espace y sera soumis.



Si vous avez des questions, qui contacter?

- les élus référents de chacune de vos communes
- Karine POUYADOU à la Communauté de communes : 05 53 62 28 22 / 06 30 55 42 99

La Convention Territoriale Globale



CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE GRACE A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

LA CTG, QU'EST-CE QUE C'EST ???



La Convention Territoriale Globale c'est une démarche pour construire un projet social sur le territoire, elle permet d'élaborer un projet de développement social en faveur des personnes et des familles et d'œuvrer tous ensemble pour notre territoire.

La Communauté des Communes du Périgord Limousin a opté pour ces axes de la CTG :

1-PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE DE FAÇON TRANSVERSALE AUX QUESTIONS DE

Communication, handicap, financier

⇒ Mobilité, d'accessibilité

Du développement durable

⇒ Plan Climat Air Energie Territorial



2-ASSURER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

Mobilité des jeunes



- Engagement des Jeunes dans leur vie de citoyen
- \Rightarrow Répondre à un mode d'accueil pour les 0/3 ans
- Continuer le service des accueils de loisirs)

3- ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE L'ENFANT ET SOUTENIR LA PARENTALITE

- ⇒ Accompagnement à la scolarité
- Bureau information parent

4- PENSER L'ACTION SOCIALE DE FAÇON CONCERTEE SUR LE TERRITOIRE

- ⇒ Pôle enfance habitants
- ⇒ Outil de partage d'information



POUR PLUS D'INFOS, CONTACTEZ NOS COORDINATRICES CTG:

Cécilia Casaro: 06 49 31 06 32 /cecilia.casaro@perigord-limousin.fr Fanny Sourbé: 06 82 70 68 73 / fanny.sourbe@perigord-limousin.fr

VIE ASSOCIATIVE

Générations Mouvement Jumilhac « Les Aînés Ruraux »

Notre association Générations Mouvement a organisé de nombreuses manifestations au cours de l'exercice 2022 tant sur le plan local que départemental.

Les jeudis vous pouvez peindre, et le vendredi après-midi jouer....

Quelques sorties à la journée comme à Périgueux avec la visite en petit train. A portée de tous...... Puis le repas et l'après-midi au nouveau cabaret de Marsac.

Il y eu notre grand rassemblement à Bergerac, un concours de belote au mois d'octobre, un grand loto début novembre et notre traditionnel repas de Noël en décembre.





Repas de Noël

Voyage en Tyrol

Il est aussi possible de participer aux voyages de la Fédération Départementale (exemple Tyrol en 2022). Une croisière en 2023 pour la fin d'année.

Nos adhérents sont très satisfaits des animations proposées. Nous allons persévérer pour 2023. Nous vous souhaitons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour 2023.

C'est avec un grand plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre, il n'y a pas d'âge! Contactez-moi pour tout renseignement.

Francine Boissard, Présidente, téléphone 06 48 16 20 69

Association Jumilhac Histoire et Patrimoine

Les membres de l'association ont repris leurs réunions et leurs activités.

Cette année, nous avons réalisé dix panneaux avec texte et photos qui relatent la vie de notre village au fil du temps. La municipalité a validé notre travail et a pris en charge la réalisation et l'implantation de ces panneaux. En se promenant ils permettent de découvrir l'histoire du village.

Le 16 août à Combeyrol, nous avons présenté le fascicule (résultat de nos recherches sur le village) aux habitants anciens et nouveaux venus en présence de Madame le Maire, et des membres de la commission du petit patrimoine. Une exposition de photos sur les métiers et la vie à Combeyrol pendant la première moitié du $20^{\rm ème}$ siècle a complété cette journée très conviviale. Nous poursuivons nos travaux sur le village de Chalusset et sur La Faye.



Les Journées du Patrimoine, l'église ouverte à la visite a accueilli 320 visiteurs. L'exposition des Trésors de l'église : vêtements liturgiques, reliques et objets offerts par le Comte de Rochechouart a beaucoup intéressé le public. L'association a fait restaurer par la fonderie d'Excideuil l'ancien bénitier en fonte, il sera réinstallé à sa place d'origine par le personnel communal.

Si vous souhaitez partager souvenirs, des photos anciennes, tous documents concernant l'histoire de Jumilhac vous pouvez nous joindre par téléphone sur 05 53 62 86 28 (répondeur) ou par courriel sur lhp24630@gmail.com.

Présidente : Monique Ortega Secrétaire : Annette Vaillandet Trésorière : Nicole Beyneix

Association Fils et Cordes

Marché de Noël – le 10 décembre 2022

Il a fallu braver le froid mais les nombreux exposants-artistes étaient là pour participer à cette journée, le public aussi qui a pu se réconforter avec une boisson ou un verre de vin chaud bien apprécié.

L'association Fils et Cordes avait demandé au Père Noël de venir spécialement en calèche, prestation de l'association des attelages et cavaliers du pays de Jumilhac. Elle proposait également une promenade gratuite au cœur du village toute la journée. Ce fut un succès garanti. Tout le monde est reparti les poches remplies de bonbons, de chocolats, de cadeaux, avec le cœur joyeux d'autant que les enveloppes de la tombola étaient toutes gagnantes pour cette journée de fête. Une dizaine de gagnants ont pu bénéficier d'un bon d'achat de 30 € dans les commerces de Jumilhac-le-Grand.



L'association Fils et Cordes propose les activités photos, patchwork, yoga, cours de français pour nos amis anglais et hollandais mais aussi et surtout les 2 vide-greniers du 14 juillet et du 15 août qui génèrent de substantielles recettes. Elle a souhaité profiter de l'occasion de ce marché de Noël pour remettre officiellement un don à 2 associations œuvrant pour les enfants du RPI Jumilhac-le-Grand - Saint Paul la Roche, deux dons d'un montant de 300 € chacun à l'AIPE (association de parents d'élèves) et à la coopérative de l'école (Vivre à l'école de Jumilhac-le-Grand).

Pour plus d'informations de nos activités, rendez-vous sur le site de l'association https://filsetcordes.fr/.

Association d'Un Point à l'Autre

Après une période difficile, nous avons repris notre activité.

En plus de nos broderies traditionnelles, et toujours curieuses de nouvelles techniques, nous découvrons le «quilling» (technique chinoise à base de bandes de papier de couleur). Vous êtes intéressée ? Venez nous rejoindre le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 à la Maison des Associations, rue des Félibres à Jumilhac-le-Grand.



Association de Pétanque

Graine de Champion!

Il nous sera difficile de résumer de meilleure manière les saisons à venir sans aucun doute, tant la performance réalisée par nos jeunes relègue au second plan les autres résultats de cette année.

En effet, le club de pétanque de Jumilhac-le-Grand est fier de compter dans ses rangs les vicechampions de France Ufolep 2022 : Nolan Authier et Rafael Grenier. Grâce à leur parcours lors du Régional au mois de mai à St Yrieix la Perche (Finalistes), ils ont obtenu leur ticket qualificatif pour le Championnat de France du 23 et 24 juillet à St Vaury (23).

Après être sortis assez facilement de poule le matin, les parties allaient se corser logiquement pour attaquer les phases finales. En 1/8 de finale, après un début de partie serrée, ils ont vite pris le large pour s'imposer 13-5 contre une équipe de Loire-Atlantique. En 1/4 de finale, une équipe de l'Aube (favorite au titre) se présente face à eux. Victoire sans appel 13-0. En demifinale, ils éliminent une équipe de Clermont Ferrand et parviennent donc à se hisser en Finale, non sans avoir dû élever le niveau. Le rêve est permis.



Dans cette belle histoire, il s'avère que l'autre équipe finaliste est elle aussi de Dordogne! Du côté de Bergerac plus précisément, ce qui démontre un beau vivier de talents pour notre département.

Malheureusement, ils n'ont pas vraiment eu le temps de rentrer dans cette dernière, et la belle équipe adverse ne s'est pas fait prier pour en profiter grâce notamment au jeune tireur qui a réalisé une grosse finale.

La fierté prend vite le dessus sur la déception, tant le parcours et le titre de Vice-Champions de France ajoutent une belle ligne au palmarès de nos jeunes. Nolan et Rafael, grâce à ce résultat, vous avez dignement représenté le club de Jumilhac-le-Grand sur la scène Nationale.

Nous sommes fiers de vous, bravo! De beaux jours se profilent pour ces 2 phénomènes s'ils continuent sur cette lancée.

Pour terminer ce résumé de la saison, nous soulignerons également que le club a remporté le titre honorifique INTERCLUBS87 (qui réunit tous les clubs de Haute Vienne et dont Jumilhac-le-Grand bénéficie chaque année d'une invitation grâce à notre bonne relation avec les clubs du 87) et durant lequel il aura fallu donner du sien tout du long pour nos 6 licenciés afin de remporter le titre en fin de journée... Nous avons ramené la coupe à la maison. Entre autres...

Une nouvelle superbe saison pour notre petit club, qui continue son bonhomme de chemin!

Association Jumirando

A la suite de notre 3ème Rando Sympa du 3 juillet 2022 qui a connu un énorme succès avec plus de 300 participants suivis de son repas gaulois à base de sangliers farcis à la broche, notre petite mais vaillante association a travaillé durant tout l'été à l'entretien des chemins communaux balisés :

- des arbres tombent régulièrement en travers des sentiers que nous nous empressons d'enlever dès qu'on nous les signale.
- nous avons dû rebaliser le sentier du tour du bourg à l'endroit de la coupe de sapins, en face du lavoir. Il a fallu décaisser une partie difficile à l'aide de la mini pelle communale.
- nous avons mis du grillage sur les extensions que nous avons faites à la passerelle du rocher de l'Isle.
- nous nous sommes farouchement battus contre les ronces et nous avons gagné!

Nous avons participé, aux côtés de l'association Fils et Cordes, à l'organisation des parkings lors des vide-greniers du 14 juillet et du 15 août.

Puis est arrivé l'automne, synonyme de repos pour notre association. Mais pas pour longtemps! Il a fallu préparer la 2^{ème} Rando-Trail de la pleine lune du 7 janvier 2023. En octobre et novembre, une réunion par mois, en décembre, une réunion par semaine, et la première semaine de janvier, 3 réunions pour peaufiner.



Encore une fois, un énorme succès! Plus de 300 participants! Avec soupe à l'oignon (la meilleure de la région nouvelle Aquitaine) au ravitaillement, vin chaud offert à l'arrivée (bien meilleur qu'en Alsace!), 220 repas comprenant une tartiflette à tomber par terre et une salade de fruits frais à s'en lécher les babines! Un grand merci aux obscurs qui ont travaillé sans compter, qui ont coupé, épluché, cuit, mis les nappes, le couvert, servi à table, débarrassé, fait la vaisselle, rangé, fait les courses, balisé, débalisé, assuré la sécurité, la buvette, la cuisine, l'accueil. Et tout cela avec le sourire, la joie et la bonne humeur.

Soyez ici publiquement remercié!

Après une courte pause de quelques semaines, nous allons attaquer un gros chantier : la réfection de la passerelle du Bois Fayet. Cela risque nous prendre pas mal de temps, mais le jeu en vaut la chandelle.

JUMIRANDO, discrétion et efficacité pour le bien commun.

Marche Octobre Rose

Dimanche 16 octobre 2023 au départ de la Salle de la Poste à Jumilhac-le-Grand, une centaine de marcheurs ont participé à la marche organisée dans le cadre d'Octobre Rose.

Les deux parcours balisés par l'association Jumirando ont enchanté les promeneurs par cette belle journée sous le soleil et dans la bonne humeur.



Association de Jumelage



ASSOCIATION DE JUMELAGE

La Coquille & Saint Jory de Chalais Miallet – Firbeix – Saint Pierre de Frugie Saint Priest les Fougères – Jumilhac le Grand Chalais – Saint Paul la Roche Romrod (Vogelsbergkreis, Hessen)



Voyage a Romrod du 6 au 12 juillet 2022





Notre délégation forte d'une trentaine de personnes, originaires des communes constitutives de l'association, a séjourné à Romrod du 7 au 11 juillet. Romrod est situé dans le land de Hesse, en Allemagne centrale. L'accueil dans les familles à Romrod a été aussi chaleureux et convivial que de coutume. La cérémonie des trente ans de jumelage) correspondait avec le 825e anniversaire de la cité. Les visites, conférences et échanges ont abordé trois thématiques d'actualité : les solidarités inter-générationnelles (habitat partagé pour aînés) ; la transition écologique (notamment la méthanisation à la ferme) ainsi que l'Europe et les solidarités internationales (l'accueil de réfugiés ukrainiens).



Autres activités en 2022 et 2023



- Soirée du 7 mai 2022 à Miallet
- Révision des statuts Approbation par l'AG extraordinaire du 13 octobre 2022
- Téléthon 2022 à la Coquille
- Vente de gâteaux le 3 décembre 2022
- Soirée choucroute le 28 janvier 2023 à Jumilhac-le-Grand

Composition du bureau

Président : Bernard Vauriac-St Jory de Chalais

Trésorier: Michel Frugier-La Coquille

Trésorière adjointe : Simone Lasterre-La Coquille Secrétaire : Maryse Vauriac-St Jory de Chalais Secrétaire adjointe : Pierrette Bordas-St Paul la Roche

Membres du bureau: Jacques Boyer-St Priest les Fougères, Henri Seegers-Miallet, Dominique Renaudie-St Pierre de Frugie

Plus d'information sur le site https://lacoquille-romrod.fr/

Don du Sang

Au nom de l' « Association pour le Don de Sang Bénévole en Pays de JUMILHAC », nous vous souhaitons tous nos vœux pour 2023 à tous les habitants de la communauté de communes. Nous espérons que la santé sera au rendez-vous pour le plus grand nombre. Malheureusement, nous savons tous qu'il y aura toujours de nombreuses personnes qui auront besoin de sang que ce soit suite à une maladie ou à un accident.

Les donneurs ont toujours répondu présents pour permettre à l'EFS de satisfaire aux besoins en produits sanguins des hôpitaux.

En 2022, 239 dons ont été effectués lors des collectes à La Coquille (236 en 2021), avec la venue de 13 nouveaux donneurs (11 en 2021).

Il est important que la relève se fasse afin de remplacer les personnes qui ont atteint l'âge limite de 70 ans. Il est possible de donner son sang dès 18 ans. Cela ne fait pas mal et est TRÈS VALORISANT de savoir que ce cadeau sauvera des vies.

Le don de sang : un cadeau précieux qui rend heureux

En offrant 45 minutes de leur temps, dont seulement une dizaine pour l'étape de prélèvement, les donneurs de sang font un geste essentiel et généreux.

En ce début d'année, prenons de bonnes résolutions. Pourquoi ne pas offrir un peu de son sang pour sauver des vies, ce cadeau est gratuit. Le sang est un liquide précieux qui permet la VIE

L'EFS rappelle que 10000 dons sont nécessaires chaque jour. Si le sang offert se reconstitue rapidement chez le donneur, les globules rouges ne se conservent que 42 jours une fois prélevés et les plaquettes seulement 120 heures. Pour plus d'informations : dondusang.net

N'attendons pas une catastrophe, prenons le temps de faire un don maintenant et régulièrement.

Prendre rendez-vous sur https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr ou 05 53 45 52 40

Conditions pour donner son sang:

- Être âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg
- Ne pas venir à jeun pour donner son sang
- Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don
- Tous les groupes sanguins sont recherchés



Prochaines collectes 2023

Lundi 3 avril 2023 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille

Lundi 7 août 2023 de 15h30 à 18h30à l'espace culturel de La Coquille Lundi 20 novembre 2023 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille (pour les 10 ans de l'association, une surprise attendra les donneurs)

Pour contacter l'association : 06 14 67 15 29 (Mme Boyer).

AGENDA

Quand?	Quoi?	Qui?	Où?
18 février	Loto	Union Sportive Jumilhacoise	Salle la Pépite
25 février	Carnaval	AIPE	Salle de la Poste
11 mars	Loto	Générations Mouvement	Salle la Pépite
26 mars	Repas des Aînés	Mairie	Salle la Pépite
29 avril	Loto	AIPE	Salle la Pépite
13 mai	Exposition	ACCA	Salle la Pépite
10 juin	Journée Mondiale du Tricot	Unissons nos Aiguilles	Salle de la Poste
02 juillet	Randonnée	Jumirando	Salle la Pépite
14 juillet	Vide-grenier	Fils et Cordes	Place du Château
14 juillet	Concert et feu d'artifice	Mairie	Place du Château
28 juillet au 15 août	Exposition de Peinture	Générations Mouvement	Maison des Associations
15 août	Vide-grenier	Fils et Cordes	Place du Château
8 octobre	Salon des loisirs créatifs	Unissons nos Aiguilles	Salle la Pépite
5 novembre	Loto	Générations Mouvement	Salle la Pépite
25 novembre	Randonnée de la pleine lune	Jumirando	Salle la Pépite
2 décembre	Téléthon	Offroad	Salle la Pépite



Informations d'urgence

Urgence Médicale 112

Maison Médicale Jumilhac-le-Grand 05 53 52 53 05 (jusqu'à 18 heures)

Infirmières 06 56 74 27 55

Pharmacie 05 53 55 30 40

Pompiers 18 Gendarmerie 17

Adresse mail du Jumilhac Info mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique